Direction des Affaires culturelles

Archives municipales et Documentation

Conseil municipal Election du Maire suite à la démission de Jack Ralite

29 mars 2003

Sommaire

Conseil municipal, séance du 29 mars 2003 : élection du maire et des adjoints

p. 3-19

Conseil municipal, séance du 29 mars 2003 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 818W1)

FOLIO 243

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :.....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :......49

DU 29 MARS 2003

Présents :...... 48

L'AN DEUX MILLE TROIS , le 29 Mars à 10 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2003, suite à la démission effective de M. Jack RALITE à compter du 28 Mars 2003, s'est réuni en Mairie:

- sous la présidence de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1^{et} Maire-Adjoint pour l'ouverture de la séance
- puis de M. Raymond LABOIS, doyen d'âge, pour l'élection du Maire puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour l'élection des Adjoints
- puis de M. Gérard DEL MONTE, 1er Adjoint, pour la délégation d'attributions au Maire
- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la suite des questions

Etaient présents: MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET, Mmes DUPUIS, CABADA SALAZAR, MM. MAREST, VINCENT, FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, HEDJEM, Adjoints au Maire, Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, ORANTIN, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mmes BUISSON, AHMED M. ROZENBERG, Mme MATHIS, M.LECLUZE, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN, LATOUR MM. LABOIS, AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, EYRAUD, M. CAMPANA Conseillers Municipaux.

Excusée:

Représentée par :

Mme KELEBE

M. VINCENT

M . LABOIS a quitté la séance après l'élection du 1er Maire-Adjoint

Mme DELALAIN a quitté la séance après l'élection du 1^{er} Adjoint et a donné pouvoir à M. CAMPANA M. REGAZZI a quitté la séance après l'élection du 5^{ène} Adjoint

MM, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, CAMPANA, et Mme BACHELET ont quitté la séance après le vote concernant le 66me Adjoint

M, SALVATOR a quitté la séance après l'élection du I l'ese Adjoint et a donné mandat à M. MONZAUGE

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Signature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SIGNATURES

RALITE Jack U	M HAFIDI Abderrahim	4.4-6-6
DEL MONTE Gérard	BUISSON Nathalie	(Sort)
SALVATOR Jacques	AHMED Malika	Balan
MONINO Jean François	ROZENBER Silvere	Day les
BEAUDET Pascal	MATHIS Sophie	Path
CABADA SALAZAR Carmen	LECLUZE Rénald	Expos
DUPUIS Josette	KELEBE Hanne-Vanessa	.00
MAREST Lucien	NARRITSENS Lola	A) Mice.
VINCENT Bernard	DELALAIN Claudine	To fe
FRANCOIS René	REGAZZI Guy (97:
GRARE Laurence	AUGY Thierry	he Har
YONNET Evelyne	BERTRAND Jean-Michel	M
DERKAOUI Meriem	PETROVIC Svetislav	4
PLEE Bric	BACHELET Dominique	\$
HEDJEM Brahim	DIB Slimane	CW
CARON Carmen	KARMAN Jean Jacques	1xan-
SAULNIER Denise	RUER Marc	The way
MOUALED Jeanine	KARMAN Marie	wasternus
MONZAUGE Jacques	LATOUR Patricia	R.
BALU Liliane	LABOIS Raymond	COO
ROS Sylvain	AMOR Xavier	A CONTRACTOR
ORANTIN Bernard	GONZALEZ FRETUN Maria	gn zyn
GARNIER Daniel	EYRAUD Elisabeth	901960
PEJOUX Claudine	CAMPANA Stéphane	te
SANDT Jacqueline	L	

Signature

Signature

- © OPHLM : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
 - © Commission d'appel d'offres: élection des membres de la commission.
- © Comités consultatifs de quartiers : Désignation des Présidents et de leurs suppléants.

Je vous prie de trouver ci-joint, les exposés des questions ainsi que les articles L 2122-4 à L 2122-10, pour information.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sénateur-Maire,

J. RALITE Ancien Ministre.

Nº 81

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SECRETARIAT GENERAL REF : A03015

ELECTION DES ADJOINTS. OBJET:

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le nombre d'adjoints avait été fixé à la limite autorisée par l'article L 2122-2 Du C.G.C.T. soit 14 Adjoints par le Conseil Municipal du 24 mars 2001,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A la majorité des présents, le groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenu,

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE: Maintient à 14 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

LE MAIRE.

Recu en SiPretecture le 4- k - 2003 Populare H-N 2003 Contilis exécutions le N- k - 2003 Poul ye Maire

Signature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SECRETARIAT GENERAL Secrétariat Général REF : A03008 N° 82

OBJET: DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEL MONTE, 1er Maire-Adjoint,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, par délibération du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou en partie et pour la durée du mandat de certaines attributions,

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le souci d'efficacité de gestion et de rapidité d'exécution il y a lieu de déléguer certaines attributions au Maire,

A l'Unanimité,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- Fixer les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal :
- 3. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de 5 millions d'euros par opération;
- 4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 6. Passer les contrats d'assurance ;
- 7. Créer les régles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- B. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes;
- 13. Décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
- 14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'allénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code;
- 16. Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du Code l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

ARTICLE 2 : En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARTICLE 4: En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

le Maire,

TO STATE OF THE PARTY OF THE PA

Beaudit



Signature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SECRETARIAT GENERAL N° 83

REF : A03016

OBJET: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

Vu le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu la délibération du 4 avril 2001 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration et désignant les membres du Conseil Municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour sièger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe
Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe
Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe
M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint
Mme Claudine PEJOUX, Conseiller Municipale
M. Simane DIB, Conseiller Municipal
M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal
Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillere Municipale.

LE MAIRE.







SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SECRETARIAT GENERAL

REF: A03010

Nº 84

OBJET:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3 modifié des statuts de la Communauté d'Agglomération adopté par le Conseil Municipal du 26 février 2001 qui permet de fixer le nombre de conseillers à 10,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les délégués sulvants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

- Pascal BEAUDET Gérard DEL MONTE Claudine DELALAIN
- Mériem DERKAOUI Jean-Jacques KARMAN Sophie MATHIS
- Jacques MONZAUGE
- Jack RALITE
- Sylvain ROS Bernard VINCENT

LE MAIRE,





Signature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003 SECRETARIAT GENERAL REF : A03011 N° 85

OBJET:

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE PLAINE COMMUNE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées votée par le Conseil de la Communauté le 31 janvier 2003 qui porte à deux représentants par commune membre de la communauté d'agglomération solt un titulaire et un suppléant,

Considérant que Madame Malika AHMED a été désigné le 16 mai 2001 pour nous représenter,

A l'Unanimité,

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire : Mme Malika AHMED Suppléant : M. Jacques MONZAUGE

LE MAIRE,







Signature

CG/MCL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2003

L'AN DEUX MILLE TROIS, le 29 Mars à 10 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2003, suite à la démission effective de M. Jack RALITE à compter du 28 Mars 2003, s'est réuni en Mairie:

sous la présidence de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1^{et} Maire-Adjoint pour l'ouverture de la séance

- puis de M. Raymond LABOIS, doyen d'âge, pour l'élection du Maire

- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la question nº 81 (Election des Adjoints)
- puis de M. Gérard DEL MONTE, 1st Adjoint, pour la délégation d'attributions au Maire (question 82)

- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la suite des questions (83 à 89).

Etaient présents: MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET, Mmes DUPUIS, CABADA SALAZAR, MM. MAREST, VINCENT, FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, HEDJEM, Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, ORANTIN, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mmes BUISSON, AHMED M. ROZENBERG, Mme MATHIS, M.LECLUZE, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN, LATOUR MM. LABOIS, AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, EYRAUD, M. CAMPANA.

Excusée :

Représentée par :

Mme KELEBE

M. VINCENT

M. LABOIS a quitté la séance après l'élection du 1st Maire-Adjoint
Mme DELALAIN a quitté la séance après l'élection du 1st Adjoint et a donné pouvoir à M. CAMPANA
M. REGAZZI a quitté la séance après l'élection du 5^{ème} Adjoint
MM. AUGY, BERTRAND, PETROVIC, CAMPANA, et Mme BACHELET ont quitté la séance après le
vote concernant le 6^{ème} Adjoint
M. SALVATOR a quitté la séance après l'élection du 11^{ème} Adjoint et a donné mandat à M. MONZAUGE

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Après avoir ouvert la séance, M. Gérard DEL MONTE a rendu hommage à M. René PINEAU, ancien Conseiller Municipal, décédé le 25 Mars 2003.

Signature

2003-80 ELECTION DU MAIRE

Votants 49 Suffrages exprimés 38

Ont obtenu :

Pascal BEAUDET 25 voix Jean-Jacques KARMAN 6 voix Thierry AUGY 7 voix

M. Pascal BEAUDET ayant obtenu 25 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1et tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.

2003-81 ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil maintient à 14 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Voté à la majorité des membres du Conseil, le groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu.

Election du 1^{er} Adjoint Votants : 49 Suffrages exprimés : 35

M. Gérard DEL MONTE ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1er tour de scrutin, est proclamé 1e Adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint Votants : 48 Suffrages exprimés : 33

M. Jacques SALVATOR ayant obtenu 33 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1° tour de scrutin, est proclamé 2ºme Adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{timo} Adjoint Votants : 48 Suffrages exprimés : 33

M. Jean-François MONINO ayant obtenu 33 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1er tour de scrutin, est proclamé 3em Adjoint et immédiatement installé.

Election du 4^{ène} Adjoint Votants : 48 Suffrages exprimés : 32

Mme Josette DUPUIS ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 4^{ène} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 5^{ème} Adjoint

Votants: 48 Suffrages exprimés: 37

Mme Carmen CABADA-SALAZAR ayant obtenu 37 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1er tour de scrutin, est proclamée 5 the Adjointe et immédiatement installée.

Election du 6èmeAdjoint

Votants: 47 Suffrages exprimés: 38

M. Lucien MAREST ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 6ºese Adjoint et immédiatement installé.

Signature

Election du 7eme Adjoint

Votants: 41 Suffrages exprimés: 34

M. René FRANCOIS ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 7tme Adjoint et immédiatement installé.

Election du 8ême Adjoint

Votants: 41 Suffrages exprimés : 32

M. Bernard VINCENT ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1° tour de scrutin, est proclamé 8ºms Adjoint et immédiatement installé.

Election du 9tre Adjoint

Votants: 41 Suffrages exprimés: 35 Mme Laurence GRARE ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 9 ens Adjointe et immédiatement installée.

Election du 10 anc Adjoint

Suffrages exprimés : 35

Mme Mériem DERKAOUI ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée 10^{érie} Adjointe et immédiatement installée.

Election du 11400 Adjoint

Suffrages exprimés: 34

Mme Evelyne YONNET ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1er tour de scrutin, est proclamée 11 bre Adjointe et immédiatement installée.

Election du 12^{tme} Adjoint Votants : 41 Suffrages exprimés : 39

M. Eric PLEE ayant obtenu 39 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1 et tour de scrutin, est proclamé 12 time Adjoint et immédiatement installé.

Election du 136me Adjoint

Votants: 41 Suffrages exprimés: 34

M. Bernard ORANTIN ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé 13 come Adjoint et immédiatement installé,

Election du 14^{ème} Adjoint Votants : 41 Suffrages exprimés : 32

M. Brahim HEDJEM ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1st tour de scrutin, est proclamé 14 en Adjoint et immédiatement installé.

2003-82 DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

ARTICLE 1 : Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

- 1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux:
- 2. Fixer les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

Signature

- 3. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de 5 millions d'euros par opération;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6. Passer les contrats d'assurance ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12. Fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13. Décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
- 14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un blen selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- 16. Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du Code l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

ARTICLE 2: En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

ARTICLE 3: Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARTICLE 4: En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Cachet

Signature

2003-83 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour sièger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale;

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe
Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe
Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe
M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint
Mme Claudine PEJOUX, Conseillere Municipale
M. Slimane DIB, Conseiller Municipal
M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal
Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillère Municipale

2003-84 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE, ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

Pascal BEAUDET
Gérard DEL MONTE
Claudine DELALAIN
Mériem DERKAOUI
Jean-Jacques KARMAN
Sophie MATHIS
Jacques MONZAUGE
Jack RALITE
Sylvain ROS
Bernard VINCENT.

2003-85 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A PLAINE COMMUNE.

Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire: Mme Malika AHMED Suppléant: M. Jacques MONZAUGE.

Signature

2003-86 CAISSE DES ECOLES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Confirme la délibération du 29 mars 2001 qui a désigné les personnes ci-après pour siéger au Conseil de la Caisse des Ecoles :

- Monsieur Daniel GARNIER.
- Monsieur Reynald LECLUZE
- Monsieur Jean-François MONINO
- Madame Lola NARRITSENS
- Monsieur Bernard ORANTIN
 Monsieur Incours SALVATOR
- Monsieur Jacques SALVATOR
 Monsieur Silvère ROZENBERG
- Monsieur Xavier AMOR
- Madame Elisabeth EYRAUD
- Monsieur Stéphane CAMPANA

2003-87 OFFICE PUBLIC D'HLM D'AUBERVILLIERS (OPHLM). DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 29 Mars 2001 et désigne les personnes ci-après pour sièger au Conseil d'Administration de l'OPHLM d'Aubervilliers :

- Gérard DEL MONTE, Maire-Adjoint
- Nathalie BUISSON, Conseillère municipale
- Jeannine MOUALED, Conseillère municipale
- Evelyne YONNET, Maire-Adjointe
- Tedjini Michel MAIZA.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Faire mieux à gauche" ayant voté contre, et MM. ROS et DIB s'étant abstenus.

2003-88 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Désigne les conseillers municipaux sulvants pour constituer la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires:

Suppléants:

Sylvain ROS

- Carmen CABADA-SALAZAR
- Jean-François MONINO
- Jeannine MOUALED
- Thierry AUGY

- Maria GONZALEZ-FRETUN

Carmen CARON Guy REGAZZI Marc RUER

Brahim HEDJEM

Signature Cachat

2003-83 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe
Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe
Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe
M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint
Mme Claudine PEJOUX, Conseillere Municipale
M. Slimane DIB, Conseiller Municipal
M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal
Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillère Municipale.

2003-84 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE: ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Pascal BEAUDET
Gérard DEL MONTE
Claudine DELALAIN
Mériem DERKAOUI
Jean-Jacques KARMAN
Sophie MATHIS
Jacques MONZAUGE
Jack RALITE
Sylvain ROS
Bernard VINCENT.

2003-85 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A PLAINE COMMUNE.

Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire: Mme Malika AHMED Suppléant: M. Jacques MONZAUGE.

Signature

2003-89 COMITES CONSULTATIFS DE QUARTIERS. DESIGNATION DES PRESIDENTS ET DE LEURS SUPPLEANTS.

Confirme la délibération du 29 janvier 2003 nommant les représentants du Conseil Municipal pour assurer la Présidence et la vice-présidence des 8 Comités Consultatifs de Quartier :

- Robespierre / Cochennec / Gabriel Péri Président → Daniel GARNIER
- Vice-Présidentes → Laurence GRARE Evelyne YONNET
- Maladrerie / Emile Dubois
 Présidente → Nathalie BUISSON
- Vice-Présidentes → Josette DUPUIS Elisabeth EYRAUD
- Vallés / La Frette Présidente → Carmen CARON
- Vice-Présidente → Denise SAULNIER
- 4) Paul Bert
 Président → Jean François MONINO
- Vice-Président → Reynald LECLUZE
- 5) Quatre Chemins/ Villette Présidente → Liliane BALU
- Vice-Présidents → Mériem DERKAOUI Gérard DEL MONTE
- Sadi Carnot / Firmin Gémier Président → Bernard VINCENT
- Vice-Présidents → Eric PLEE Anne-Vanessa KELEBE
- Centre Ville / Victor Hugo
 Présidente → Claudine PEJOUX
- Vice-Présidents→ Bernard ORANTIN Sophie MATHIS
- 8) Landy Plaine / Marcreux / Pressensé Président → Jacques SALVATOR
- Vice-Président → Lucien MAREST

A la majorité des membres du Conseil, MM. DIB et LECLUZE s'étant abstenus et les membres du groupe "Faire mieux à gauche" ayant voté contre.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 14h08.

Signature